

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 27 - 29 mai 1997**

## **RESSOURCES ET FINANCES**

**Point 4 f) de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/97/4-F**

5 décembre 2001

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, 1992-93 ET 1994-95**

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.



---

## **SUITES DONNEES AUX RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

1. Le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice financier allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995, contient des observations sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations présentées dans les rapports précédents si ces questions demeurent suffisamment importantes pour les porter à l'attention des Etats membres. En conséquence, le document ci-après présente les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son dernier rapport et dans des rapports antérieurs.
2. La présentation a été modifiée: le document est établi sous forme de colonnes, plus faciles à lire et conformes à la tendance actuelle de présentation des documents des Nations Unies.

Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
<p><b>1. Présentation des états financiers</b></p> <p>Je recommande que, dans l'avenir, le regroupement des activités dans les états financiers soit fondé sur les démarcations reconnues dans le modèle de financement à long terme.</p>	<p>Les états financiers 1996-1997 donneront des informations détaillées par catégorie de programme et par guichet de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le plan comptable est en cours de mise à jour.</li> <li>➤ Les opérations 1996 sont en cours de réorganisation.</li> </ul>		<p>mi-1997</p> <p>mi-1997</p>
<p><b>2. Excédent et réserve opérationnelle</b></p> <p>Je recommande qu'un document d'orientation détaillant les modalités de financement et de reconstitution de la réserve opérationnelle (détermination des sources de financement, autorisation de prélever, mécanisme de reconstitution, responsabilité des opérations de suivi) soit soumis au Conseil d'administration.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un document a été établi pour être soumis au Conseil d'administration.</li> </ul>		
<p><b>3. Dépenses non réglées</b></p> <p>Reconnaissant les difficultés pratiques que comporte l'application de ce changement, je recommande néanmoins que, dans l'avenir, les estimations des coûts de TIEM soient remplacées par des obligations ordinaires définies et comptabilisées en application des dispositions pertinentes des normes comptables de l'ONU.</p>	<p>Les changements décrits par le Directeur exécutif en 1994 (et cités dans le rapport du Commissaire aux comptes) sont désormais effectués. Les obligations relatives au TIEM sont désormais fondées sur les taux contractuels.</p> <p>Les obligations de TIEM existantes ont été analysées, et celles qui sont assorties de contrats confirmées comme engagements non réglés.</p> <p>Une décision doit encore être prise pour ce qui est des obligations dont les taux ne sont pas fixés par contrat - soit les imputer aux engagements non réglés, soit les imputer aux soldes non engagés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La question sera approfondie avec le Commissaire aux comptes, et une politique comptable sera proposée pour approbation.</li> </ul>		<p>clôture de l'exercice 1997</p>
<p><b>4. Dépenses des bureaux extérieurs</b></p> <p>Je recommande ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que les opérations de comptes d'avances temporaires soient communiquées au siège sous forme électronique et dans un format compatible avec les programmes du système comptable central, afin d'éviter la double saisie manuelle des données;</li> </ul>	<p>Les opérations de comptes d'avances temporaires sont désormais transmises sous forme électronique par les trois-quarts des bureaux extérieurs disposant du courrier électronique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'autres connections avec les bureaux extérieurs sont établies, et tous devraient être en ligne d'ici au quatrième trimestre 1997.</li> </ul>		<p>4ème trimestre 1997</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>• que, vu le fort volume des opérations concernées, leur régularité soit systématiquement vérifiée en regard des documents justificatifs, sur une base statistique, et que des échantillons soient sélectionnés compte dûment tenu des zones à risque;</li>   <li>• que la documentation justificative soit rendue disponible au siège pour examen;</li>   <li>• que l'impératif de faire correspondre les dépenses aux engagements soit rappelé aux directeurs de pays, et soit strictement observé.</li> </ul> <p><b>5. Gestion des comptes d'avances temporaires</b></p>	<p>Des programmes ont été développés pour charger les informations FIS dans les unités centrales via des fichiers interfacés. Il ne serait pas rentable de continuer de développer ces interfaces vu que les nouveaux systèmes de comptabilité de terrain seront mis en place en 1998.</p> <p>Il n'est pas demandé de justificatifs aux bureaux extérieurs dont le responsable des services financiers est un ancien chef comptable du siège.</p> <p>La décentralisation du PAM a pour effet que les bureaux extérieurs transmettront directement leurs états de dépenses au système central WIS, par connexion électronique. Ils conserveront sur place tous les justificatifs correspondants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toutes les opérations d'un montant supérieur à 5 000 dollars sont maintenant vérifiées sur justificatifs. Si le nombre de ces opérations est inférieur à cinq pour cent du total par bureau, les opérations d'un montant inférieur à 5 000 dollars sont aussi contrôlées.</li>   <li>➤ Les solutions permettant d'exercer des contrôles aléatoires sur les autres opérations seront aussi évaluées.</li>   <li>➤ Des justificatifs ont été demandés aux deux bureaux extérieurs dont les responsables des services financiers n'étaient pas d'anciens chefs comptables du siège.</li>   <li>➤ Ce point a de nouveau été mis en relief dans les notes adressées aux 25 bureaux extérieurs dont les ressources en espèces sont reconstituées sur la base des budgets prévisionnels (et qui imputent donc toutes les dépenses à des comptes d'avances temporaires).</li>   <li>➤ Cet impératif a aussi été souligné lors des ateliers organisés pour discuter des futurs systèmes financiers de terrain avec les responsables financiers des bureaux extérieurs et leurs subordonnés.</li> </ul>		mi-1997





Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
<p>Je recommande que le statut juridique des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements soit éclairci pour déterminer dans quelles conditions les gouvernements bénéficiaires sont requis de les acquitter.</p>	<p>Le Conseiller juridique de la FAO a communiqué son avis. Il déclare notamment ce qui suit:</p> <p>"Il n'est pas nécessaire de demander au Conseil d'administration une dérogation lorsque les accords de base avec les gouvernements de pays bénéficiaires autres que les PMA ne prévoient pas le versement de contributions en espèces. Toutefois compte tenu des orientations claires données par le CPA et traduites à l'article 4.9 du Règlement financier, il convient de prendre des mesures permettant de réexaminer ces accords de pays en vue de les renégocier de sorte à y introduire cette disposition, chaque fois que possible. Cette politique tout entière pourrait être portée devant le Conseil d'administration et son Groupe de travail à composition non limitée dans le cadre de la révision du Règlement financier, vu que le Conseil d'administration n'a pas réexaminé sa politique depuis l'adoption du Règlement financier. Les PMA peuvent continuer d'être considérés exempts de ces contributions, même si la décision du CPA est antérieure à l'article 4.9 du Règlement financier."</p>	<p>➤ Il a été rappelé au Département des opérations qu'il était nécessaire de faire figurer au plan d'opérations les dispositions relatives aux GCCC.</p>		
<p><b>8. Services rendus par d'autres organisations internationales</b></p> <p>Je recommande que, dans l'avenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le Programme révise ses estimations budgétaires des coûts des services qu'il entend demander à la FAO afin de les aligner au plus juste sur les besoins effectifs de l'exercice suivant;</li> <li>• le Programme demande des pièces justificatives des coûts des services qui peuvent être individualisés;</li> <li>• les "clés" utilisées pour affecter les coûts qui ne peuvent être individualisés soient examinées et ajustées à la lumière de l'expérience.</li> </ul> <p><b>9. Liquidités et investissement</b></p> <p>Je recommande que la conclusion d'un accord entre la FAO et le PAM soit traitée comme une question prioritaire,</p>	<p>La différence entre les estimations budgétaires et les dépenses effectives était principalement imputable à des économies imprévues ou au financement extérieur de services coûteux.</p>	<p>➤ Des ajustements seront effectués lors de l'établissement du prochain budget.</p> <p>➤ Des justificatifs seront demandés lors de l'établissement du prochain budget.</p> <p>➤ Des ajustements seront effectués lors de l'établissement du prochain budget.</p> <p>➤ Un mémorandum d'accord a été signé en octobre 1996.</p>		<p>oct. 1997</p> <p>oct. 1997</p> <p>oct. 1997</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
et qu'il y soit donné suite dès que possible.				
<p><b>10. Sommes à recevoir et sommes à payer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je recommande que le Programme, en collaboration avec la FAO, suive de plus près les montants à recevoir du personnel.</li> <li>• Je recommande que le compte des sommes à recevoir au titre de l'élaboration de projets soit régulièrement suivi et apuré.</li> <li>• Je recommande que le Secrétariat distribue clairement les responsabilités de suivi et de comptabilisation des redevances pour surestaries, et examine les soldes restant dus.</li> <li>• ... que le Programme établisse, d'urgence, des procédures efficaces pour assurer que les montants imputés aux comptes d'attente soient promptement compensés.</li> </ul> <p><b>11. Assurance</b></p> <p>Je recommande que des directives précises permettant de tenir à jour les écritures relatives aux primes et aux indemnisations pendant toute la durée de l'exercice soient</p>	<p>Il a été demandé à la FAO de dresser l'inventaire des avances accordées aux membres du personnel qui ne figurent plus au tableau des effectifs du PAM.</p> <p>Le compte des surestaries est examiné deux fois par an par les divisions des finances et du transport.</p> <p>La dotation en personnel des services financiers devrait atteindre le niveau prévu pour la fin 1997, ce qui permettra de mettre en œuvre les procédures avec toute l'efficacité voulue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur la base de cet inventaire, les erreurs ont été corrigées.</li> <li>➤ Certains problèmes imputables aux systèmes sont en cours de correction.</li> <li>➤ Instruction a été donnée en novembre 1996 d'examiner semestriellement toutes les avances non remboursées.</li> <li>➤ La procédure de clôture pour 1996 a été modifiée pour faire place à des instructions à cet effet.</li> <li>➤ Une procédure permanente sera définie par écrit.</li> <li>➤ Les procédures seront définies par écrit.</li> <li>➤ Certains changements seront apportés aux systèmes pour permettre un suivi complet de ce compte.</li> <li>➤ La procédure de clôture pour 1996 contenait des instructions à cet effet.</li> <li>➤ Une attention spéciale sera portée à ce point lors de la clôture de l'exercice 1997.</li> <li>➤ Des procédures permanentes seront définies par écrit.</li> <li>➤ Des instructions de procédure ont été publiées en novembre 1996.</li> </ul>	<p>fin 1998</p> <p>fin 1998</p> <p>fin 1998</p> <p>clôture de l'exercice 1997</p> <p>fin 1998</p>	<p>fin 1998</p> <p>fin 1998</p> <p>fin 1998</p> <p>clôture de l'exercice 1997</p> <p>fin 1998</p>





Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
publiées sans attendre..		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les changements correspondants seront apportés aux systèmes.</li> </ul>		clôture de l'exercice 1997
<p><b>12. Monétisation de produits</b></p> <p>Je recommande qu'un document relatif à la "politique de monétisation" soit établi et que des directives complètes soient publiées pour formuler les divers scénarios dans lesquels le PAM pourrait prendre part aux étapes successives des opérations de monétisation et exercer les responsabilités correspondantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une directive et le chapitre correspondant du Guide comptable pour les bureaux extérieurs ont paru en novembre 1996.</li> <li>➤ Ces textes seront mis à jour pour tenir compte des observations et des demandes particulières d'éclaircissements.</li> </ul>		fin 1997
<p><b>13. Evaluation des opérations en nature</b></p> <p>Je recommande que les systèmes d'évaluation appliqués aux opérations en nature soient examinés dans le souci de justifier, de simplifier et d'unifier la comptabilisation des opérations correspondantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une étude a été entreprise et il a été décidé d'établir la valeur des opérations en nature comme suit: <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux prix du donateur quand ils sont connus avant l'expédition;</li> <li>– aux prix moyens du PAM quand les prix ne sont pas connus avant l'opération;</li> <li>– aux taux ERP dans le cas de contributions ERP.</li> </ul> </li> <li>➤ Les instructions pertinentes sont en cours de rédaction.</li> </ul>		mi-1997
<p><b>14. Clôture de projets achevés</b></p> <p>Je recommande que des procédures de clôture des projets et de remise des reliquats budgétaires soient publiées et appliquées de sorte à raccourcir le délai entre l'achèvement des opérations et la clôture finale des projets.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De nouvelles procédures de clôture des projets ont été approuvées pour la mise en oeuvre des dispositions TIEM.</li> <li>➤ Les changements correspondants ont été apportés aux systèmes.</li> <li>➤ Une étude est en cours pour déterminer la manière la plus efficace de clore tous les projets</li> </ul>		fin 1997  mi-1997



Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
		encore en cours mais inactifs.		
<p><b>15. Opérations bilatérales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mon prédécesseur avait recommandé que le Programme examine mensuellement les dépenses et la situation financière pour chacune des opérations bilatérales.</li> <li>• [Je souscris à la recommandation faite par le Département de la vérification intérieure des comptes, à savoir que des] responsabilités claires en matière de gestion de tous les aspects des fonds bilatéraux soient définies .</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ C'est désormais le cas ; les rapports mensuels du système financier (GL -M) sont publiés.</li> <li>➤ Une procédure de mobilisation, d'affectation et d'utilisation des ressources est en train d'être mise au point.</li> </ul>		mi-1997
<p><b>16. Obligations liées au personnel</b></p> <p>Les prestations après cessation de service devraient être budgétisées ou leur montants indiqués.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les obligations seront apurées ou comptabilisées à la clôture de l'exercice (selon les décisions du Conseil d'administration).</li> </ul>		clôture de l'exercice 1997
<p><b>17. Biens matériels des bureaux extérieurs</b></p> <p>Je recommande que [les nouvelles politiques soient publiées sous forme de directives, y compris en matière de décentralisation et de gestion informatisée des inventaires], ce dès que possible.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les services de gestion achèvent la rédaction d'un document qui définit les politiques et les procédures ayant trait à l'affectation, à l'utilisation, à l'entretien, à la sauvegarde, à la réception et à la destination finale de tous les actifs du PAM. Un logiciel de tenue d'inventaire devrait être en service dans les bureaux extérieurs d'ici à la fin mai.</li> </ul>		mai 1997
<p><b>18. Systèmes d'information financière et comptable</b></p> <p>Les améliorations devraient notamment inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la publication d'instructions opérationnelles écrites valables dans toute l'organisation définissant la terminologie des contrôles internes et leurs</li> </ul>	<p>Le Manuel financier et le Guide comptable pour les bureaux extérieurs comportent des sections qui traitent des contrôles internes; celles-ci seront mises à jour et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des instructions opérationnelles sur la terminologie, les procédures et les responsabilités de contrôle interne seront</li> </ul>		fin 1997



Recommandations du Commissaire aux comptes	Suites données par le PAM	Mesures prises	Achevée ou en cours	Date d'effet prévue
<p>procédures, et assignant les responsabilités en vue de leur exécution;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la publication et l'application d'instructions comptables opérationnelles (y compris un plan comptable révisé adapté au nouveau modèle de financement adopté par le PAM);</li> <li>• la création et/ou la mise à jour de/des systèmes de documentation (guides de l'utilisateur et de développement);</li> <li>• la révision des interfaces (en particulier de PERSYS);</li> <li>• la transmission des informations comptables des bureaux extérieurs au siège sous forme électronique.</li> </ul>	<p>développées.</p> <p>Les progrès dans ce domaine ont été freinés par le manque de moyens.</p> <p>Le PAM ne conservera pas les systèmes existants plus de deux ou trois ans, aussi la rédaction de guides de développement de systèmes n'est-elle pas financièrement très justifiée</p> <p>La FAO devant prochainement remplacer le système PERSYS, l'opportunité de régler tous les problèmes liés à ce système devra être évaluée.</p>	<p>élaborées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Certaines instructions comptables ont été publiées.</li> <li>➤ D'autres s'y ajouteront progressivement à mesure que des agents du PAM seront recrutés.</li> <li>➤ Un plan comptable provisoire a été élaboré, et il est au stade de la mise au point finale.</li> <li>➤ Des projets définitifs de manuels ont été rédigés pour les deux systèmes WIS et GL-M.</li> <li>➤ Ils seront publiés dès que les observations finales et les révisions correspondantes auront été reçues.</li> <li>➤ Les problèmes d'interface entre les divers systèmes adducteurs et le GL-M ont été examinés fin 1996.</li> <li>➤ Les changements recommandés à l'issue de cet examen sont en cours de mise en oeuvre.</li> <li>➤ Les autres problèmes d'interface (en particulier en ce qui concerne PERSYS) seront étudiés en 1997.</li> <li>➤ Le renforcement de la connectivité avec les bureaux extérieurs facilitera l'opération (voir point 4 ci-dessus).</li> </ul>		<p>fin 1998</p> <p>avril 1997</p> <p>avril 1997</p> <p>fin 1997</p> <p>fin 1997</p> <p>4ème trimestre 1997</p>



